

**Arrêté du 08 décembre 2021**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim  
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron**

**NOR : JUSF2136949A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 15 novembre 2021 de Madame Agnès JORE, valant acceptation du poste de régisseuse par intérim d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Christophe MOUILLET, directeur territorial auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Agnès JORE, adjointe administrative, est nommée régisseuse d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron, à compter du 09 janvier 2022 en remplacement de Madame CHEVRON. L'intérim ne pourra pas excéder 6 mois.

**Article 2**

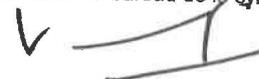
Compte tenu du montant de l'avance fixé à 4 500€ et du montant des recettes mensuelles autorisées égales à 500€, le montant du cautionnement imposé à Madame Agnès JORE est fixé à 760 €.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 08 décembre 2021

Adjoint au chef du bureau de la synthèse

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

**Vincent BOUZRAR**